



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ DU 12 MARS 2026
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié, fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : le jury du concours interne et externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur organisé au titre de l'année 2026 est composé ainsi qu'il suit :

Présidente de jury du concours :

Céline FELPIN Attachée d'administration de l'État hors classe,
Rectorat de l'Académie de Lyon, Lyon 7

Vice-Président de jury du concours :

Kamel SAIDI Personnel de Direction
Collège Henri Barbusse, Vaulx-en-Velin, 69120

Membres :

<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>CORPS</u>	<u>ÉTABLISSEMENT</u>	<u>CP</u>	<u>VILLE</u>
BASSET	Jean-Michel	ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	DSDEN DE LA LOIRE	42023	SAINT-ÉTIENNE
CHAGNARD	Elise	ATTACHÉE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	COLLÈGE VICTOIRE DAUBIE	01000	BOURG-EN-BRESSE
CORBAUX	Amandine	ATTACHÉE PRINCIPALE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	69600	BRIGNAIS
COURSODON	Damien	PESONNEL DE DIRECTION HORS CLASSE	LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE EDOUARD HERRIOT	69006	LYON
DUFOUR	Rémi	ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION D'ÉTAT	DSDEN DU RHÔNE	69007	LYON
GALY	Julien	ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LYON	69007	LYON
NYFFENEGGER	Florent	ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	LYCÉE AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE	69008	LYON
BALLOT	Amélie	INGENIEURE D'ETUDES	ECOLE NORMALE SUPERIEURE	69007	LYON
BANAHMED	Lila	ATTACHÉE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	DSDEN DE LA LOIRE	42023	SAINT-ÉTIENNE

Suppléant(s) :

BERNARD	Marianne	ATTACHÉE PRINCIPALE D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	RECTORAT	69007	LYON
---------	----------	--	----------	-------	------

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12 mars 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie



Olivier CURNELLE